



## Les Écoles doctorales

Titulaires d'un master, les étudiant·e·s peuvent demander leur inscription en doctorat.

### Formation doctorale

La thèse dure 3 ans lorsque les études sont financées par un contrat doctoral ou via le dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche, qui correspond à une thèse financée par une entreprise) ; elle peut durer jusqu'à 6 ans lorsque c'est le·la doctorant·e lui·elle-même qui finance ses études (dite « thèse à mi-temps »).

Pour s'inscrire en thèse, le candidat doit soumettre au conseil de l'École doctorale un projet de recherche validé par son·sa futur·e directeur·rice. Peuvent diriger des recherches en thèse : les professeur·e·s des universités, les maître·sse·s de conférences habilité·e·s à diriger des recherche (HDR), et, sur dérogation accordée par le Commission de la recherche de l'établissement, des maître·sse·s de conférences non HDR ; le·la directeur·rice de thèse doit être membre permanent d'une unité de recherche rattachée à l'École doctorale au sein de laquelle la thèse est envisagée.

La formation doctorale est une formation à la recherche et par la recherche : cette formulation indique la dimension d'autoformation, réalisée sous la responsabilité du·de la directeur·rice de recherche.

### Écoles doctorales

Depuis la rentrée 2022, de nouvelles écoles doctorales (ED) ont été créées et accueillent les doctorant·es de l'université Rennes 2 :

- [ED Arts, Lettres, Langues - Bretagne \(ALL-Bretagne\)](#), dont l'université Rennes 2 assure la direction
- [ED Espaces, Sociétés, Civilisations \(ESC\)](#), dont l'université Rennes 2 assure la direction
- [ED Éducation, Langage, Interactions, Cognition, Clinique, Expertise \(ELICCE\)](#), dont l'université Rennes 2 assure la direction
- [ED Mathématiques, Télécommunications, Informatique, Signal, Systèmes, Électronique \(MATISSE\)](#)
- [ED Sciences de la Vie et de la Santé \(SVS\)](#)
- [ED Droit et Science Politique Bretagne \(DSP\)](#)
- [ED Économie et Gestion \(EDGE\)](#)